



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 22-12-2025 /

Dossier complet le : 22-12-2025 /

N° d'enregistrement : 011061/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de rehabilitation d'une ancienne usine d'assemblage en batiment d'activite divise en lot situe a la ZA Les Marceaux - 1 All Joseph Cugnot (33 rue Gustave Eiffel 78710)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SULLY

Raison sociale

SULLY

N° SIRET

93296113900015

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

ONSES

Prénom(s)

Jonathan

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Projet de rehabilitation d'une usine industrielle implantee sur la zone d'activites Les Marceaux. Les parcelles section K numeros 0970, 0979, 0980, 1356, 1357, 1594, 1593 accueillaiient auparavant l'usine d'assemblage ADIENT, qui fera l'objet d'une rehabilitation. Le batiment d'activite est destine a accueillir des PME/PMI, des bureaux et diverses activites (laboratoires, industries, activites productives). Le site fonctionnera en 2 x 8 selon les activites, sur 5 a 6 jours par semaine. Le batiment sera divise en 10 lots, dont : 7 lots de 1 042 m² environ 3 lots de 2 100 m² environ Les parkings seront realises en exterieur, sur des zones deja urbanisees, afin de maitriser l'etalemt urbain. Le projet sera concu dans le respect de la reglementation RE2020 et visera la certification BREEAM.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont de rehabiliter une friche industrielle et developper l'activite economique au sein de la ZA Les Marceaux. Un permis de construire sera depose pour la creation de 10 lots, Ce projet permettra l'implantation et le renforcement des activites existants dans la ZA avec une creation d'emplois, conformement aux orientations d'aménagement et reglement du Plan Local d'Urbanisme de ROSNY SUR SEINE. Le programme propose repond aux objectifs de l'ensemble des documents de programmation de l'echelle regionale (SDRIF) a l'echelle communale (PLU) et participe aux objectifs fixes pour l'aménagement global du secteur GPSEO. Le projet conciliera environnement et activites avec certification BREEAM et BIODIVERCITY, les etudes sont actuellement en cours pour definir les elements a integrer

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le site est actuellement occupé par une ancienne usine industrielle d'environ 15 000 m². Le projet prévoit une dépollution complète des sols, conforme aux standards EQRS, ATTES et à la loi ALUR, ainsi que la déconstruction des bâtiments existants, avec une gestion des déchets et un réemploi des matériaux lorsque possible. Les travaux tiendront compte des préconisations de l'étude de pollution, notamment pour la gestion des terres. La phase de démolition des bureaux existants, non conformes aux normes en vigueur, est estimée à environ trois mois si elle est réalisée en une seule phase. Un phasage de la démolition reste envisageable afin de favoriser le réemploi des matériaux. Les travaux de construction, prévus sur une durée d'environ douze mois, comprendront : le terrassement, la réalisation des fondations pour les plots bureaux, la mise en place des murs séparatifs entre cellules d'activités, la réhabilitation des voiries et stationnement extérieur, l'élévation de la superstructure et l'aménagement des espaces extérieurs et paysagers. Des mesures seront mises en place par le maître d'ouvrage afin de limiter les nuisances de chantier et de préserver l'environnement et les riverains, notamment en matière de bruit, de pollution de l'eau et des sols, de poussières, de déchets et de protection des équipements publics. Une attention particulière sera portée, en phase travaux comme en phase d'exploitation, au respect des prescriptions de sécurité et des recommandations des concessionnaires.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet vise à limiter son impact énergétique et environnemental par la végétalisation d'environ 29183 m² d'espaces libres en périphérie du site. L'ensemble des ouvrages d'assainissement fera l'objet d'un suivi régulier assuré par VEOLIA et les services réseaux de la ville comprenant notamment des visites périodiques, la manœuvre des équipements, le curage et la vidange des séparateurs. Le trafic routier généré sera composé d'environ 150 véhicules légers par jour, 50 véhicules utilitaires légers par jour desservant l'ensemble des lots ainsi que 5 poids lourds par jour en moyenne. Le fonctionnement du site en 2 x 8 selon les activités permettra de répartir les flux sur la journée et de limiter les impacts aux heures de pointe. La présence de transports en commun TER, tramway et bus contribuera également à la réduction du trafic de véhicules légers lié au projet. Les eaux pluviales seront prioritairement infiltrées à la parcelle. Des tests de perméabilité et des analyses de compatibilité avec les zones de pollution seront réalisés. En fonction des résultats, un dispositif de tamponnement avec rejet vers le réseau public pourra être mis en place en complément si nécessaire. La gestion des différents lots sera assurée dans le cadre d'une ASL ou d'une copropriété.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le présent projet fera l'objet d'un permis de construire pour la construction de 1 730 m² pour les bureaux d'accompagnement et la réhabilitation de l'existant sur 12 660 m².

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du terrain : 64 475 Surface de Plancher Lot 1 a 10 (rehabilitation) : 12660 Surface de Plancher Bureaux d'accompagnement (creation) : 1 730 Surface espaces verts : 29 183	(64 475 m ² , m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 33 Voie : Rue Gustave Eiffel

Lieu-dit :

Localité : 33 Rue Gustave Eiffel 78710 Rosny-sur-Seine

Code postal : 78710 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 1°39'14"E Lat. : 48°59'31"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUI ROSNY SUR SEINE GPSEO

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le site est situe ZA des Marceaux allée Joseph Cugnot 78710 Rosny sur Seine sur les parcelles cadastrales K0970 K0979 K0980 K1356 et K1357. Le projet initial correspond a la construction d un ensemble industriel de montage et d assemblage de sieges autorisee par arrete de permis de construire du 30 09 1988 dossier n 078.531.88.7.1.040. Une modification du projet a ete autorisee par permis de construire modificatif du 13 02 1990 dossier n 078.531.88.7.1.0401 portant sur la modification de l implantation de la partie du batiment affectee a l administration et aux locaux du personnel les autres prescriptions du permis d origine etant maintenues. Le projet actuel apres consiste en la rehabilitation du batiment existant en batiment d activites divise en 10 lots avec modification des facades bardage et reamenagement de la voirie VRD a l

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le terrain de l'opération n'est pas compris dans une ZNIEFF. Les ZNIEFF les plus proches se situent : ZNIEFF 1 : BOIS DE ROLLEBOISE (110001329) à environ 2,7 km au Nord Ouest ; COTEAU DES LARRIS A BUCHELAY (110020385) à environ 2,1 km au Sud Est ; ZNIEFF 2 : FORET DE ROSNY (110001330) à environ 1,6 km au Sud Ouest · BOULI F DE GUERNES MOISSON (110001333) à
En zone de montagne ?	☐	☒	Sans objet
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Sans objet
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Sans objet
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le projet se trouve en dehors de ces espaces. PNR « Vexin Français » (FR8000030) à environ 1,4 km au Nord ; ENS « Bois des Terriers » (FR4701484) à environ 2 km au Sud Est

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Le projet se trouve en dehors de ces espaces.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Sans objet
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Un diagnostic zone humide faune/flore a été réalisé en date du 08/12/2025 (voir annexe 8). (Aucune zone Humide n'a été recensée au droit de la parcelle du projet tant d'un point Flore que pédologie.)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Rosny sur Seine est couverte par un PPRN (Inondation) et un PPRT (Multirisque pour le site Storengy). Le périmètre d'étude n'est pas concerné par ce zonage PPRI.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuvé. Le PPRN Inondation a été approuvé le 30 juin 2007 et le PPRT a été approuvé le 29 décembre 2010.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Le projet se situe sur un site présentant des pollutions des sols identifiées, mais maîtrisées et compatibles avec l'usage envisagé. Les diagnostics environnementaux mettent en évidence la présence en hydrocarbures (HCT) dans les sols, avec des localisations ponctuelles, ainsi que des traces de HAP et PCB. Des composés organiques volatils (COV) ont été détectés dans les gaz du sol. La cuve
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans une zone de répartition des eaux (ZRE).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans une zone de protection immédiat
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site n'est pas inscrit en tant que site BASOL (aucun site BASOL recensé sur l'emprise) . Le terrain n'est pas situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS) selon les ERP/ERPS disponibles .

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le bien n'est pas localisé dans un site Natura 2000 selon les relevés de risques naturels et écologiques. Sites Natura 2000 le plus proche : Site N2000 - Directive Oiseaux à environ 1 km au Sud et 1,3 km au Nord du site d'étude : « Boucles de Moisson,
D'un site classé ?	☐	☒	Sans objet

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le site sera alimenté en eau potable via le réseau d'eau potable public desservant le secteur. Des moyens de réduction des consommations seront mis en œuvre (dispositifs hydro, sous compteurs, récupération des eaux pluviales pour les sanitaires, ...)
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Sans objet
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Ces travaux nécessiteront la mise en œuvre d'un phasage de terrassement adapté et garantissant la stabilité du site. La création de fondation pour les bureaux, entraînera la génération de remblais excédentaires mineurs, dont certains seront réutilisés sur le site et d'autres évacués par les entreprises de VRD. L'objectif reste de conserver un niveau d'implantation
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	La terre végétale présente sur le site sera stockée in situ en phase travaux avant d'être régalée sur le terrain.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Des compléments minimes pourraient être nécessaires selon la qualité du substrat dédié aux plantations. L'objectif reste de conserver un niveau d'implantation similaire à celui existant

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet est compatible avec les ressources en eau disponibles et s'inscrit dans un secteur correctement équipé en réseaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement. Aucune insuffisance de capacité ni contrainte réglementaire majeure n'a été identifiée, permettant d'envisager le projet sans impact significatif sur les équipements existants.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet, situé sur un site industriel largement artificialisé, est susceptible de générer des impacts faibles et localisés sur la biodiversité existante, principalement sur des habitats semi naturels périphériques (fourrés, alignements arbores), toutefois ces effets sont limités, temporaires et maîtrisés grâce à l'évitement des zones à enjeux forts, au maintien des continuités écologiques et à la mise en
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet n'engendre aucune activité susceptible de représenter une menace pour la zone Natura 2000 située à plus de 1km. Il n'est donc pas attendu d'incidence.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le terrain du projet est répertorié en zone UEe du PLUi (espace urbain constitué). Il s'agit de plus, d'une friche industrielle déjà bâtie. Le projet n'est donc pas à l'origine de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers et maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet est situé dans un environnement industriel comprenant des installations classées à proximité, ce qui l'expose à des risques technologiques externes limités. Toutefois, aucun site SEVESO ni PPRT ne concerne le périmètre du projet. Le projet n'est donc soumis à aucune contrainte réglementaire majeure au titre des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est exposé à des risques naturels identifiés, principalement un aléa fort de retrait-gonflement des argiles, qui sera pris en compte dans le cadre des études géotechniques et des dispositions constructives du projet. Le potentiel radon est faible et le site est situé en zone de sismicité très faible. Ces risques n'entravent pas la faisabilité du projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet ne génère pas de risques sanitaires significatifs et n'est pas concerné par des risques sanitaires majeurs.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Les pollutions historiques identifiées ont été caractérisées et compatibles avec l'usage projeté sous réserve du respect des mesures de gestion et bonnes pratiques en phase travaux/exploitation.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le trafic projete sera d'environ 150 VL/j, 50 VUL/j et 5 PL/j moyen. Ce trafic, qui sera lisse pour partie par le fonctionnement en 2x8 possible, interviendra en remplacement du trafic genere par l'ancien site industriel. Il n'y a donc pas de creation totale de trafic supplementaire. Un accroissement reste tout de meme attendu. On notera la desserte du secteur par les transports en commun (BUS, TER) permettant de reduire
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le projet s'inscrit dans l'ambiance sonore existante, principalement liee aux activites voisines et au trafic routier du secteur.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Trafic routier du secteur la journee
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Sans objet
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Sans objet
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Sans objet
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Sans objet
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	les voies communes seront dotes d'un eclaireage LED et orientes de maniere a ne pas former de halo. Les lots prives seront tenus de respecter l'arrete du 27/12/2018 ~~relatif a la prevention, reduction, limitation des nuisances~~
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'eclairage respectera les prescriptions liees aux mesures Faune Flore.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Emissions issues du trafic (reduit grace aux transports en commun desservant favorablement le secteur) Emissions limitees dues aux equipements techniques (PAC par exemple, fonction du mix energetique retenu)
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les eaux pluviales du projet seront collectees et preferentiellement infiltrees a la parcelle. En cas d'incapacite technique averee, un tamponnement avant ~~rejet au reseau regule sera mis en place~~
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Une attention particuliere a la desimpermeabilisation des surfaces sera integree au projet. Aucun rejet direct au milieu naturel est prevu.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le projet sera source d'eaux usées de type sanitaires. Si des eaux usées industrielles devraient être émises, des conventions avec valeurs de rejet seront fixées afin de ne pas perturber le fonctionnement de la station d'épuration publique. On rappellera que les rejets du projet interviendront en remplacement des anciens rejets du site industriel initial.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les risques sanitaires sont acceptables pour les employés dans le cadre d'une inhalation en intérieur et extérieur. Aucune mesure de gestion particulière n'est donc nécessaire pour assurer la compatibilité du site avec usage futur. Des déchets non dangereux seront majoritairement produits : DIB, papiers, cartons, plastiques, ... Quelques déchets dangereux ponctuels sont attendus (vidange, peinture, ...).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Sans objet
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet ne transforme pas la destination du site (activité, industrie, ...). Le projet est la requalification d'une friche industrielle sans modification de l'esprit de la zone d'implantation en terme d'usage.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Étant située dans une zone déjà urbanisée et finalisée du point de vue de l'urbanisme, et dans un secteur déjà défini, aucune incidence du projet n'a été identifiée ni n'est susceptible d'être cumulée.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet s'inscrit dans la requalification d'une usine industrielle. Ce terrain a vocation à accueillir des PME/PMI avec création d'emplois (env 150 emplois), le projet de rehabilitation sera concu conformément à l'ensemble des prescriptions des documents d'urbanisme en vigueur. La diversité des essences plantées améliorera la biodiversité du site et revalorisera l'îlot. L'ensemble des flux (déchets, eau usées, eaux pluviales) seront gérés et maîtrisés pour éviter toute pollution de l'environnement.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet vise à proposer des espaces de qualité, en privilégiant l'accès à la lumière naturelle, une orientation optimisée des bâtiments, un confort acoustique renforcé, la recherche d'une certification environnementale BREEAM, ainsi que le réemploi des matériaux lorsque cela est possible. Il s'inscrit dans un site industriel ancien présentant des pollutions historiques des sols, identifiées et caractérisées par les études environnementales. Ces pollutions, principalement localisées et résiduelles, sont compatibles avec l'usage projeté, sous réserve du respect des mesures de gestion et des préconisations en phase travaux (gestion des terres excavées, précautions lors des terrassements, maîtrise des expositions). Les anciennes sources potentielles de pollution ont par ailleurs été neutralisées, notamment par le nettoyage et le dégazage des cuves. Pour la biodiversité, le projet intègre des mesures d'évitement et de réduction des impacts environnementaux, en particulier pour la faune et la flore : évitement de la propagation des espèces exotiques envahissantes, précautions lors du retrait des zones de débris et des tas de terre, et mesures spécifiques en phase chantier, notamment en lien avec le calendrier des travaux afin de limiter les perturbations des milieux naturels. Il prévoit également la création d'espaces verts composés d'espèces indigènes, le maintien et le renforcement de zones refuges et de continuités écologiques, la limitation de la pollution lumineuse, ainsi que la création d'ouvertures dans les clôtures ou barrières pour permettre la circulation de la petite faune. Enfin, le recours à une ventilation mécanique adaptée, associée à la mise en œuvre de matériaux à faible émission de composés organiques volatils (COV), contribuera à garantir une

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'insère dans une ZA. Le projet décrit dans le présent document est une opération qui s'inscrit dans le souhait de réhabiliter un ancien site industriel. Ce projet aura peu d'incidence sur le milieu naturel, le site du projet s'inscrivant déjà dans une zone urbanisée. Il s'agit au contraire de reconverter un site existant, s'inscrivant ainsi dans une démarche de développement durable et de non consommation d'espaces naturels. Le projet n'engendrera aucune nuisance pour le voisinage puis qu'il correspond à la même destination, dans sa phase exploitation. En phase chantier les impacts seront temporaires et limités par la mise en place de moyens techniques et organisationnels. Ces éléments nous conduisent à penser que le projet devrait être dispensé de la réalisation d'une étude d'impact.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom ONSES

Prénom Jonathan

Qualité du signataire Responsable d'operations

À Paris

Fait le 22-12-2025

Signature du (des) demandeur(s)